

VU les dissensions trop importantes entre M. le Maire et lesdites élues empêchant le bon fonctionnement du conseil municipal ainsi que le fonctionnement de l'administration communale.

CONSIDERANT que les membres du Conseil Municipal doivent décider du maintien ou du non maintien des fonctions d'Adjoint suite aux arrêtés cités ci-dessus,

M. le Maire souhaite un vote secret afin de ne pas mettre en défaut les autres membres, pouvant être influencés par la présence des adjointes concernées,

Vote :

M CHAPUIS Yves est désigné scrutateur et M PROY Pascal, assesseur :

Une erreur signalée en cours de vote sur les bulletins concernant le 2^{ème} adjoint, les bulletins se trouvant dans l'urne ont été détruits dans le broyeur, et ce, sans qu'ils aient été ouverts par M. PROY, assesseur et M. FEBVET, secrétaire de séance.

Des bulletins ont été ré imprimés et tous les conseillers présents ont voté :

Votes enregistrés : 13

Suffrages exprimés : 13

« Avis sur le maintien dans sa fonction d'adjoint au Maire de Mme GRATIOT Laetitia »

7 POUR « Oui au maintien de Mme GRATIOT dans ses fonctions d'Adjoint »
6 CONTRE « Non au maintien de Mme GRATIOT dans ses fonctions d'Adjoint »
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal a délibéré **POUR** le maintien dans la fonction d'Adjoint au Maire de Mme GRATIOT Laetitia par 7 voix POUR.

« Avis sur le maintien dans sa fonction d'adjoint au Maire de Mme ODINOT Marie-Rose »

7 POUR « Oui au maintien de Mme ODINOT dans ses fonctions d'Adjoint »
6 CONTRE « Non au maintien de Mme ODINOT dans ses fonctions d'Adjoint »
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal a délibéré **POUR** le maintien dans la fonction d'Adjoint au Maire de Mme ODINOT Marie-Rose par 7 voix POUR.

Mesdames GRATIOT et ODINOT conservent leur fonction d'Adjoint, sans toutefois de délégation du Maire.

1. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Mme GRATIOT Laetitia demande la démission de M. le Maire,
- M. PIERRE Laurent signale avoir réparé le miroir au bas de la rue de Perpeigneux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h45

Le 14 mars 2022
Le Maire,

PITTANA Stéphane.